

L'agriculture familiale au Chili : compétitivité et libéralisation commerciale¹

Juan José Alvear Gómez, Claudio Canales Ríos,
Benjamín Blanco Parra, Michel Leporati Nerón²
INDAP

Résumé : La petite agriculture familiale représente une part importante de l'agriculture chilienne, dominante sur certaines productions. La libéralisation commerciale dans laquelle le Chili s'est engagé confronte cette petite agriculture familiale à des menaces certaines tout en lui offrant de réelles opportunités sur certains créneaux. L'action de l'INDAP – organisme dédié à l'appui à ces agriculteurs – vise à faciliter un meilleur positionnement de la petite agriculture familiale chilienne dans cette nouvelle donne commerciale internationale.

Mots-clefs : Chili, Petite agriculture familiale, Libéralisation, Menaces, Opportunités

Abstract. *Small family farming forms a large proportion of Chilean agriculture and is dominant for certain crops. The trade liberalisation in which Chile is engaged means that small family farms face certain threats but has real opportunities in certain areas. The action of INDAP – a body dedicated to providing support for these farmers – is aimed at enhancing the better positioning of small family farming in Chile in the new international trade situation.*

Keywords: *Chile, small family farming, liberalisation, threats, opportunities*

Introduction

La présente analyse est fondée sur une étude élaborée par l'Unité du développement agricole de la CEPALC³ intitulée « *Impactos diferenciados de la liberalización comercial sobre la estructura agrícola en América Latina* »⁴ (Impacts différenciés de la libéralisation commerciale sur la structure agricole en Amérique latine) dans laquelle sont examinées les conséquences possibles de la libéralisation commerciale, suivant une méthodologie qui permet de différencier les opportunités et les risques pouvant se faire jour pour chacune des filières concernées par les accords commerciaux, une fois pleinement entrés en vigueur les traités signés avec l'Union européenne, les États-Unis, la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et le Marché commun du Sud (MERCOSUR).

Ce travail vise à mettre en relief certains des éléments retenus par l'INDAP pour effectuer la révision de sa stratégie d'intervention régionale et nationale, tenant compte de la situation imminente de libéralisation commerciale et des impacts potentiels (aussi bien positifs que négatifs) que celle-ci aura sur les différentes productions et structures de la petite agriculture dont s'occupe actuellement cet organisme.

La libéralisation est entendue comme un ensemble de politiques visant à réduire les restrictions à la libre circulation internationale des biens et services. Ces politiques peuvent être adoptées dans le cadre de négociations entre pays ou dans un contexte multilatéral. L'idée selon laquelle la libéralisation commerciale, en soi, permet des échanges plus fluides des biens et services et, par conséquent, une efficacité accrue en matière d'allocation des ressources et de bien-être des consommateurs a visiblement fait long feu. Les avantages dont supposément devraient bénéficier les consommateurs - qui sont souvent ceux qui paient les restrictions que les pays imposent aux produits afin de protéger l'offre interne – se voient diminués du fait de conditions particulières des marchés pas toujours suffisamment préparés pour entrer en compétition équitable avec des producteurs plus efficaces.

Une fois les accords commerciaux signés, s'ouvrent des périodes de transition durant lesquelles les producteurs doivent se préparer à affronter de nouveaux concurrents et/ou conquérir de nouveaux marchés. Pour cela, il est important d'effectuer une étude prospective

Options Méditerranéennes, A 90, 2010 – La reconexion agricole Nord-Sud. Quels enjeux pour les pays en développement ?

permettant d'estimer l'évolution des secteurs ouverts par l'offre commerciale, en tenant compte des délais de démantèlement des divers groupes de produits qui, en définitive, représentent l'essentiel des négociations. Suivant cette approche, il ressort que dans le cadre de l'Accord d'association politique commerciale et de coopération entre le Chili et l'Union européenne, le groupe année 0 (dégrèvement immédiat au moment de la signature de l'accord, en 2003) concernait 47% des exportations agricoles chiliennes et le groupe année 4, 42%. En d'autres termes, le calendrier de la libéralisation prévoyait qu'en 2007, presque 90% des exportations agricoles vers l'Union européenne se feraient libres de droits de douane⁵, alors que les étapes de l'ensemble du processus de démantèlement s'échelonnent jusqu'en janvier 2013. En vertu du Traité de libre échange avec les États-Unis, 86% des exportations chiliennes ont été libéralisées lors de la signature de l'accord (2004), mais le calendrier ne prévoit la libéralisation des produits les plus représentatifs de la petite agriculture – produits qui représentent près de 11% des exportations chiliennes vers les États-Unis – que pour la 12^e et dernière année. Selon les termes de l'accord avec le MERCOSUR, qui nous semble le plus lourd de menaces, 55% des exportations a été libéralisé lors de la signature de l'accord qui fit du Chili un partenaire commercial de ce bloc (1996), 45% devant l'être dans les neuf années suivantes, tandis que l'échéance du délai de démantèlement tarifaire a été fixée à 2014. Tout ceci confirme la nécessité de raisonner produit par produit pour imaginer un panorama du futur suggérant les actions à entreprendre.

Mais, au-delà de l'intérêt que l'on peut porter à la progression de l'ouverture des marchés vers lesquels le Chili exporte, il est important aussi d'analyser la situation interne suscitée par la signature de ces accords. L'entrée libre de droits de douane de produits de l'agriculture et de l'élevage de nos partenaires commerciaux aura des répercussions considérables sur la petite agriculture, sachant que l'approvisionnement agroalimentaire national repose sur la production de ce secteur. Ainsi, le programme d'ouverture du marché chilien aux grands blocs commerciaux s'établit comme suit : en ce qui concerne l'UE, 69% des importations à taux zéro lors de la signature de l'accord (2003) et 19% au cours des 8 années suivantes (jusqu'en 2013) ; dans le cadre du traité de libre-échange avec les États-Unis, le marché chilien est immédiatement libéralisé pour 61% des produits de l'agriculture et de l'élevage et le reste (39%) sur les 11 années suivantes, dont 28% concentré sur la quatrième année ; enfin, pour le MERCOSUR, la libéralisation immédiate concerne 37% des produits importés par le Chili en provenance du MERCOSUR et 63% au cours des 9 années suivantes.

Après avoir présenté la petite agriculture familiale au Chili, qui fait l'objet du champ de compétences et d'action de l'INDAP, nous analyserons les menaces et les opportunités de la libéralisation commerciale chilienne pour cette agriculture, à partir d'une méthodologie proposée par la CEPAL, puis nous verrons les politiques que l'INDAP met en œuvre pour accompagner cette agriculture dans la gestion des défis de la libéralisation.

I – Description générale et caractéristiques socio productives de l'agriculture familiale paysanne chilienne⁷.

Avant d'examiner de manière plus approfondie la situation des petits producteurs liés à l'INDAP, il est nécessaire d'identifier les traits et caractéristiques de l'agriculture paysanne qui en font un segment spécifique du secteur agricole chilien, et plus particulièrement de souligner les éléments propres de la petite agriculture chilienne par rapport à d'autres cas en Amérique latine et en Europe.

Au Chili, la petite agriculture est fortement associée à la taille d'exploitation, ce qui permet d'identifier un type de producteur en particulier. Pour l'INDAP, il existe 2 définitions de base pour identifier le segment :

Petit(e) producteur/trice agricole : personne qui exploite une surface inférieure à 12 hectares d'irrigation de base⁸, dont les actifs ne dépassent pas les 3 500 U.F⁹ (soit 134 350 dollars), qui

obtient principalement ses revenus de l'exploitation agricole et qui travaille directement la terre qu'il en soit propriétaire ou pas.

Paysan(ne) : personne qui habite et travaille habituellement à la campagne, dont les revenus proviennent fondamentalement d'activités liées à la sylviculture, à l'agriculture ou à l'élevage, exercées personnellement, indépendamment du statut juridique dans lequel s'inscrit cet exercice, pour autant que ses conditions économiques ne soient pas supérieures à celles d'un petit producteur agricole, ainsi que les membres de sa famille.

Conformément à cette définition et à l'information fournie par le VIe recensement national de l'agriculture et de l'élevage, réalisé au Chili en 1997, un univers de 278 840 personnes a été établi pour ce segment. Il faut remarquer qu'aux fins du recensement, les personnes ont été associées à des exploitations, celles-ci étant enregistrées sous l'appellation de domaine agricole au service des impôts ; un recoupement permet alors de lier l'exploitation à un ou à plusieurs individus.

Tableau N°1 : Les petits producteurs agricoles au Chili.

Catégorie	Nombre
Petit producteur de l'agriculture et de l'élevage individuel	176 074
Entreprises associatives paysannes	786
Petit producteur de l'agriculture et de l'élevage individuel appartenant à des segments ou à des territoires spéciaux ¹⁰ .	102 766

Source : ODEPA, VIe recensement agricole 1997 et données de l'INDAP.

Ainsi, d'après les résultats du recensement, les petits agriculteurs se divisent en 102 766 agriculteurs de subsistance, c'est-à-dire qu'une grande partie de leur production est destinée à l'autoconsommation, et 176 074 petits entrepreneurs, sur un total général de 329 705 exploitations. C'est-à-dire que l'agriculture familiale paysanne représente 84% du total des agriculteurs du pays. En incluant les membres des familles, l'agriculture familiale paysanne regroupe environ 1,2 million de personnes.

1. Localisation géographique et caractéristiques socio-productives

Une première approche de la distribution spatiale de la petite agriculture peut se faire à partir de l'analyse de sa localisation, selon la division politico-administrative du territoire. Presque 60% des producteurs sont concentrés dans trois régions limitrophes du Sud du pays (VIIIe, IXe et Xe), soit le Biobio, l'Araucanie et Los Lagos, qui présentent également la particularité d'héberger le plus grand nombre relatif d'exploitations de petite taille. On retrouve cette tendance spatiale lorsque l'on considère la surface agricole utilisée par la petite agriculture, puisque c'est dans les régions précédemment signalées que se concentre la plus forte présence de ce type d'agriculture, tant en termes absolus que relatifs. Il est intéressant de souligner que les régions dans lesquelles prédomine la petite agriculture sont celles spécialisées dans des cultures pratiquement non exportatrices, centrées sur des produits de substitution d'importations, principalement des cultures annuelles.

Tableau N°2¹¹
Nombre d'exploitations par typologie de producteurs, par région

Région	Petite agriculture	% Ligne	% Colonne	Autres	% Ligne	% Colonne	Total
I	2.612	42,1	0,9	3.592	57,9	7,1	6.204
II	1.564	74,3	0,6	542	25,7	1,1	2.106
II	1.773	59,7	0,6	1.199	40,3	2,4	2.972
IV	14.367	78,9	5,2	3.846	21,1	7,6	18.213
V	16.864	77,3	6,0	4.941	22,7	9,7	21.805
RM	11.311	67,3	4,1	5.499	32,7	10,8	16.810
VI	27.703	84,9	9,9	4.915	15,1	9,7	32.618
VII	37.318	84,7	13,4	6.750	15,3	13,3	44.068
VIII	51.420	85,8	18,4	8.520	14,2	16,8	59.948
IX	57.867	91,8	20,8	5.169	8,2	10,2	63.036
X	53.120	92,9	19,1	4.039	7,1	7,9	57.159
XI	2.073	61,8	0,7	1.284	38,2	2,5	3.357
XII	848	60,2	0,3	561	39,8	1,1	1.409
TOTAL	278.840	84,6	100,0	50.865	15,4	100,0	329.705

Source : Elaboré par l'ODEPA, à partir des informations recueillies lors du VIe recensement national de l'agriculture et de l'élevage, INE, 1997

2. La place de la petite agriculture dans les productions

Bien que les petites exploitations représentent 84,6% des domaines agricoles recensés, la surface qu'elles occupent dans leur ensemble ne dépasse pas 18% du total national et 22,7% de la surface totale faisant effectivement l'objet d'une utilisation agricole et forestière. Inversement, 8,1% des exploitations sont aux mains de moyens et grands producteurs (5,2% et 2,9% des exploitations respectivement) et occupent 11,9% et 30,1% de la surface des domaines agricoles et 22,1% et 54,8% de la terre effectivement exploitée pour la sylviculture, l'agriculture ou l'élevage.

Toutefois, l'apport productif des divers segments de producteurs (petits, moyens et grands, selon la taille de leurs exploitations) ne suit pas strictement le modèle du taux de distribution entre eux des ressources en sol. La grande proportion des activités productives concentrées dans les exploitations de petite taille est une caractéristique notable, malgré la faible importance relative de ce segment dans le contrôle tant de la surface des exploitations que de la surface effectivement utilisée au sein du pays.

Tableau N° 3 : Nombre d'exploitations, surface totale et utilisée, selon la catégorie de producteurs

Variables	Petits agriculteurs	Moyens agriculteurs	Grands agriculteurs	Hors Catégorie	Total
Nombre d'exploitations	278 840	17 005	9 399	24 461	329 705
Surface des exploitations (ha)	9 247 644	6 095 948	15 423 346	20 533 376	51 300 314
Surface agricole utilisée (ha)	4 010 096	3 909 808	9 691 475	68 860	17 680 239
Pourcentage					
Nombre d'exploitations	84,6	5,2	2,9	7,4	100,0
Surface des exploitations (ha)	18,0	11,9	30,1	40,0	100,0
Surface agricole utilisée (ha)	22,7	22,1	54,8	0,4	100,0

Source : Élaboré par l'ODEPA, à partir des informations recueillies lors du VI^e recensement national de l'agriculture et de l'élevage, INE, 1997

Bien que les petits producteurs n'exploitent que 22,7% de l'ensemble des terres agricoles, leur participation dans l'utilisation du sol destiné à la production maraîchère est de 44,8% ; de 43,7% pour les cultures annuelles et de 40,7% pour la vigne. On observe une situation similaire dans l'élevage où la majeure partie de la production caprine, bovine de viande et de lait, et porcine est assurée principalement par ce segment, avec 62,5%, 42,4% et 47,9% des têtes de bétail respectivement

Tableau N° 4 : Surface utilisée selon la catégorie de producteurs

Variables	Petits agriculteurs	Moyens agriculteurs	Grands agriculteurs	Hors Catégorie	Total
Cultures annuelles (ha)	417 769	158 753	376 442	2 197	955 161
Cultures maraîchères (ha)	57 038	26 009	43 642	616	127 305
Vignes (ha)	33 422	12 610	36 071	70	82 174
Plantations fruitières (ha)	69 652	48 780	118 533	399	237 363
Plantations forestières (ha)	360 533	249 843	1 620 625	1 797	2 232 798
Prairies naturelles (ha)	2 459 640	3 004 910	6 666 503	12 769	12 143 822
Prairies améliorées (ha)	318 596	254 107	445 418	466	1 018 586
Prairies semées (ha)	109 631	89 346	254 977	218	454 173
Jachères (ha)	188 306	69 053	137 616	50 333	445 307
Pourcentages					
Cultures annuelles (ha)	43,7	16,6	39,4	0,2	100,0
Cultures maraîchères (ha)	44,8	20,4	34,3	0,5	100,0
Vignes (ha)	40,7	15,3	43,9	0,1	100,0
Plantations fruitières (ha)	29,3	20,6	49,9	0,2	100,0
Plantations forestières (ha)	16,1	11,2	72,6	0,1	100,0
Prairies naturelles (ha)	20,3	24,7	54,9	0,1	100,0
Prairies améliorées (ha)	31,3	24,9	43,7	0,0	100,0
Prairies semées (ha)	24,1	19,7	56,1	0,0	100,0
Jachères (ha)	42,3	15,5	30,9	11,3	100,0

Source : Élaboré par l'ODEPA, à partir des informations recueillies lors du VI^e recensement national de l'agriculture et de l'élevage, INE, 1997

Principales productions. En ne prenant en compte que les cultures occupant plus de 1000 hectares, parmi les 20 productions correspondant essentiellement à la petite exploitation, on peut citer celle des cultures maraîchères et des jardins potagers, du petit pois, du pasto miel ou paspale dilaté, de la lentille et du tabac, qui représentent plus de 75% de la production de l'ensemble des petits agriculteurs. Les autres produits de grande importance pour la consommation nationale qui se détachent nettement de par l'étendue des surfaces consacrées à leur culture sont la pomme de terre, la vigne de pays et le haricot.

Tableau N°5 : Part de l'agriculture familiale paysanne dans les 20 cultures où elle est prédominante

Filière ou produit	Petite agriculture (ha)	Reste de l'agriculture	Total de la culture (ha)	Participation dans le total de la culture
Cultures maraîchères jardin potager	13 263	1 716	14 979	89%
Fruits, vergers	20 798	2 984	23 782	87%
Chicharo (Pois carré) ¹²	1 114	274	1 388	80%
Pasto miel (paspale dilaté)	927	243	1 170	79%
Lentille	4 156	1 205	5 361	78%
Tabac	2 811	844	3 655	77%
Haricot consommation interne	15 980	6 329	22 309	72%
Arveja (Petit pois sec)	1 827	753	2 580	71%
Raisin de pays	13 113	6 358	19 471	67%
Pomme de terre	54 180	26 797	80 977	67%
Pois chiche	4 535	2 369	6 904	66%
Pastèque	2 408	1 386	3 794	63%
Pasto ovillo (dactylis glomerata)	1 587	1 020	2 607	61%
Melon	2 104	1 655	3 759	56%
Tomate consommation fraîche	4 070	3 237	7 307	56%
Haricot frais en grain	2 298	1 886	4 184	55%
Haricot d'exportation	4 384	3 683	8 067	54%
Arveja verde (Petit pois frais)	2 357	2 186	4 543	52%
Piment	557	524	1 081	52%
Fève	1 273	1 214	2 487	51%
TOTAL	153.742	66.663	220.405	70%

Source : Le présent tableau et ceux qui suivent dans cette section ont été élaborés sur la base de la publication « *Pequeña agricultura en Chile: rasgos socioproductivos, institucionalidad y clasificación territorial para la innovación* » (Petite agriculture au Chili : caractéristiques socio-productives, institutionnalité et classification territoriale pour l'innovation). INDAP, ODEPA, IICA et MUCHECH, Santiago. 2006.

Certaines cultures désormais susceptibles d'être importées, du fait de la libéralisation commerciale, sont également celles dont les petits agriculteurs sont majoritairement producteurs. Ces cultures et leurs producteurs sont bien identifiés et l'analyse réalisée dans cette étude vise à circonscrire le groupe d'agriculteurs pour lequel des politiques publiques

devront être mises en œuvre ; politiques devant leur permettre de tirer profit et/ou d'affronter les situations et les phénomènes imposés à l'échelon interne par la libéralisation commerciale, en tenant compte des niveaux réels de compétitivité d'un petit segment ayant certaines particularités et caractéristiques socioéconomiques qu'il est important de prendre en compte afin qu'elles ne deviennent pas des obstacles. Ces particularités et caractéristiques, dites « *facteurs critiques de la compétitivité de l'agriculture paysanne* » seront analysées plus avant dans cette étude.

Concernant les cultures annuelles, la part que représentent les petits agriculteurs dans leur production est la suivante :

Tableau N°6 : Part de l'agriculture familiale paysanne dans les cultures annuelles (Nombre d'exploitations)

Culture	Petite agriculture	Reste de l'agriculture	%	Total
Blé tendre	81 145	8 566	90%	89 711
Avoine (grain sec)	32 944	3 619	90%	36 563
Maïs (grain sec)	22 264	4 064	85%	26 328
Pomme de terre	85 563	6 431	93%	91 994
Betterave à sucre	5 926	1 966	75%	7 892
Froment	2 114	1 050	67%	3 164
Riz (non décortiqué)	1 971	567	78%	2 538
Haricot consommation interne	21 630	3 141	87%	24 771
Orge de brasserie	668	563	54%	1 231
Lupin (grain sec)	2 077	190	92%	2 267
Colza	142	208	41%	350

On peut remarquer que plus de 80 000 (90%) des exploitations ou petits agriculteurs se consacrant aux cultures annuelles produisent du blé tendre. On observe la même situation pour la pomme de terre (93%). Ces deux produits se commercialisent fondamentalement sur les marchés intérieurs. Or, compte tenu des conditions avantageuses auxquelles on peut trouver ces produits dans les pays voisins, il est fort probable qu'ils fassent l'objet d'importations dans la nouvelle donne commerciale. Le même phénomène est à prévoir concernant le froment (67%), le riz (78%) et le maïs (85%).

**Tableau N° 7 : Part de l'agriculture familiale paysanne dans les cultures annuelles
(surfaces en ha)**

Culture	Petite agriculture (ha)	Reste de l'agriculture	%	Total
Blé tendre	175 836	194 849	47%	370 685
Avoine (grain sec)	43 218	61 282	41%	104 500
Maïs (grain sec)	35 400	51 344	41%	86 744
Pomme de terre	54 180	26 798	67%	80 978
Betterave à sucre	17 309	24 410	41%	41 719
Trigo candeal (Froment)	7 580	21 179	26%	28 759
Riz (non décortiqué)	10 542	15 220	41%	25 762
Haricot consommation interne	15 980	6 329	72%	22 309
Orge de brasserie	2 829	13 410	17%	16 239
Lupin (grain sec)	4 452	6 965	39%	11 417
Colza	1 356	9 907	12%	11 263
Total cultures annuelles (ha)	368 682	431 693	46%	800 375

Les tableaux suivants fournissent des données similaires (nombres d'exploitations et/ou surfaces) pour les cultures maraîchères et pour la production fruitière.

Tableau N° 8 : Part de l'agriculture familiale paysanne dans les cultures maraîchères (ha)

Culture	Petite agriculture (ha)	Reste de l'agriculture	%	Total
Jardin potager	13 263	1 715	89%	14 978
Maïs	5 851	6 514	47%	12 365
Tomate industrielle	5 079	5 196	49%	10 275
Tomate consommation fraîche	4 070	3 236	56%	7 306
Haricot vert	2 128	2 568	45%	4 696
Laitue	23 171	2 297	91%	25 468
Potiron hâtif et de garde	1 435	3 140	31%	4 575
Petit pois	2 357	2 186	52%	4 543
Asperge	493	3 734	12%	4 227
Haricot en grain	2 298	1 886	55%	4 184
Oignon sec	1 666	2 344	42%	4 010

**Tableau N° 9 : Part de l'agriculture familiale paysanne dans la production de fruits
(nombre d'exploitations)**

Culture	Petite agriculture	Reste du secteur agricole	%	Total
Raisin de table	1 530	1 643	48%	3 173
Pomme rouge	3 870	1 514	72%	5 384
Petit verger	80 008	5 706	93%	85 714
Avocat	5 969	1 312	82%	7 281
Pêche	3 405	1 063	76%	4 468
Poire européenne	747	716	51%	1 463
Pomme verte	3 990	1 239	76%	5 229
Kiwi	375	670	36%	1 045
Citron	2 720	867	76%	3 587
Noix	1 239	548	69%	1 787
Orange	1 726	720	71%	2 446
Framboise	2 396	744	76%	3 140
Prune européenne	762	516	60%	1 278
Nectarine	327	458	42%	785
Amande	714	383	65%	1 097
Prune japonaise	171	389	31%	560
Cerise	1 923	362	84%	2 285
Olive	1 113	352	76%	1 465

Tableau N° 10 : Part de l'agriculture familiale paysanne dans la production de fruits (ha)

Culture	Petite agriculture (ha)	Reste de l'agriculture	%	Total
Raisin de table	4 906	38 959	11%	43 866
Pomme rouge	5 936	23 742	20%	29 678
Petit verger	20 798	2 985	87%	23 782
Avocat	5 542	11 519	32%	17 061
Pêche	3 723	8 119	31%	11 841
Poire européenne	2 002	8 706	19%	10 708
Pomme verte	3 232	7 071	31%	10 302
Kiwi	1 508	6 207	20%	7 715
Citron	1 868	5 813	24%	7 681
Noix	2 164	5 479	28%	7 642
Orange	2 044	5 253	28%	7 297
Framboise	2 973	4 282	41%	7 256
Prune européenne	930	5 882	14%	6 812
Nectarine	1 139	4 981	19%	6 120
Amande	1 596	4 298	27%	5 893
Prune japonaise	758	4 848	14%	5 606
Cerise	2 125	2 782	43%	4 907
Olive	1 208	3 308	27%	4 516
TOTAL FRUITS (ha)	64 452	154 234		218 683

3. Caractéristiques sociales : Age, sexe et niveau d'éducation dans l'agriculture paysanne chilienne.

L'âge des producteurs, compte tenu de son importance pour les politiques publiques sectorielles, constitue une dimension importante. A cet égard, l'un des traits distinctifs de l'agriculture chilienne est l'âge avancé de ses exploitants, beaucoup atteignant la soixantaine. Dans le même temps, on observe un manque considérable de jeunes producteurs (seulement 10% de moins de 35 ans), c'est-à-dire du segment généralement plus ouvert à l'innovation.

En ce qui concerne le sexe des producteurs, l'information disponible réaffirme la large majorité d'hommes à la tête des exploitations se consacrant à la sylviculture, l'agriculture ou l'élevage, ils en contrôlent plus des trois quarts. Dans le segment de la petite agriculture nationale cependant, la présence féminine à la tête de l'exploitation est plus forte.

La variable « éducation » du producteur est peut-être l'une de celles qui marque le plus la différence entre la petite et la moyenne et grande agriculture, le niveau d'éducation du producteur régressant à mesure que diminue la taille de l'exploitation et sa capacité d'accès au capital et à la technologie. 67,2% des petits producteurs n'a reçu aucun type d'éducation ou n'a suivi qu'une scolarité primaire incomplète ; cette même situation ne touche que 44% des producteurs à la tête d'exploitations plus importantes. Alors que seulement 12,3% des petits producteurs ont reçu une éducation formelle complète, ce taux augmente à 21% dans le cas des producteurs intervenant sur des exploitations plus grandes. De même, à peine 7,5% des petits agriculteurs ont atteint un niveau d'éducation supérieure, contre 22% pour ceux appartenant au secteur des moyennes et grandes exploitations.

II – L'étude INDAP sur les menaces et les opportunités de la libéralisation

Le cadre méthodologique proposé par la CEPALC relatif à la situation des secteurs et filières en termes d'opportunités et de menaces face à la libéralisation, sera appliqué ici à un ensemble de producteurs bénéficiaires de l'INDAP, sélectionnés selon certains critères, le principal étant leur implication dans deux des principaux instruments visant à relever les défis de compétitivité imposés par la nouvelle donne. Ensuite, nous analyserons les résultats de cet exercice à la lumière de la pertinence des actions qui seront mises en œuvre par l'État au cours des prochaines années par l'entremise de l'INDAP, en vue de créer les conditions permettant aux producteurs de tirer profit des opportunités et de faire face aux menaces, à partir d'un programme pour l'amélioration de la compétitivité de ce segment de producteurs.

1. Méthodologie utilisée

Sélection des bénéficiaires : L'analyse s'est centrée sur les bénéficiaires des services de l'INDAP en 2005 qui furent concernés par le Programme de développement des investissements (PDI) et par celui dit de la Ligne de Crédit à Long Terme. Cette sélection obéit au fait que ces deux instruments, de par leur approche stratégique et compte tenu de la nature des demandes productives à satisfaire, représentent les principaux piliers de l'« action de promotion de la production » engagée par l'INDAP.

Dans le cas du Programme de développement des investissements, l'aide consiste en un apport aux investissements productifs (infrastructure, innovation, diversification, irrigation, développement de l'élevage, équipement productif), par le biais de subventions pouvant représenter jusqu'à 80% du coût total des investissements, avec un plafond fixé à 6 500 dollars.

La Ligne de crédit à long terme, dont le plafond de financement est de 19 200 dollars¹³ est destinée, quant à elle, à financer des investissements en actifs fixes lorsque les projections d'exploitation indiquent des délais supérieurs à un an pour l'amortissement du capital.

L'analyse a été réalisée à partir d'une base de données d'environ 70 000 entrées, correspondant à l'ensemble des projets approuvés en 2005 par le biais du SUF - Sistema Solicitud Única de Financiamiento (Système de demande unique de financement). Cette base de données comprend tous les projets ayant bénéficié d'un financement provenant de l'un ou de plusieurs des instruments suivants : Programme de développement des investissements, Système d'incitations pour la récupération des sols dégradés, Crédit à court terme et Crédit à long terme.

Sélection des productions : Les productions retenues pour l'analyse l'ont été sur la base de deux critères : leur degré de représentativité de l'activité des bénéficiaires de l'INDAP (dans le cas du Programme de développement des investissements et de la ligne de crédit) et leur inclusion dans l'ensemble des secteurs identifiés dans l'étude menée par la CEPALC. Ces productions bénéficient de 58% des ressources destinées au Programme de développement des investissements et 47% de celles consacrées à celle de la Ligne de crédit à long terme. L'application croisée des critères mentionnés a permis de dégager, pour les besoins de l'étude, l'ensemble des productions suivantes : myrtilles, riz, avoine, bovins, caprins, cerises, pêches, fleurs, framboises, fraises, légumes, lait, lentilles, pommes, maïs, miel, noix, ovins, avocats, pommes de terre, porcins, haricots, tomates, blé et raisin.

Ainsi, du total des bénéficiaires du Programme de développement des investissements (11 091) et de celui de la Ligne de crédit à long terme (11 533) en 2005, le nombre des bénéficiaires de l'un ou des deux programmes impliqués dans l'une ou plusieurs des productions sélectionnées s'élevait à 11 575. Pour éviter les doublons, ont toutefois été exclus de cet univers les utilisateurs ayant bénéficié de plusieurs programmes d'aide pour la même production.

2. Résultats

Les données analysées indiquent que du total de producteurs suivis par l'INDAP, 62% se situe actuellement sur des productions menacées par le mouvement de libéralisation progressive,

tandis que les 38% restants exploitent des productions offrant des opportunités en termes compétitifs, que ce soit sur le marché intérieur ou dans le cadre d'une possible internationalisation, indépendamment du fait que cette dernière puisse être atteinte de manière directe ou indirecte.

Tableau N° 11 : Bénéficiaires de l'INDAP liés à des productions menacées par la libéralisation commerciale

			Menaces	
Productions			Nombre de producteurs	
Céréales et dérivés			Blé	671
Viandes			Bovins	4 644
Légumes et cultures maraîchères			Pomme de terre fraîche	546
			Tomate	376
			Laitue	111
			Oignon	79
			Ail	56
			Autres*	52
Céréales et dérivés			Riz	12
			Avoine en grain	144
			Maïs	62
Produits végétaux comestibles	non	Fleurs de plein champ		32
		Fleurs de serre		374
Total			7 159	

* comprend les haricots, lentilles et autres légumes

Source : élaboration propre à partir des bases de données de l'INDAP et de la méthodologie mise au point par Mulder (2003) et la CEPALC.

La filière bovine étant la plus menacée, il existe actuellement un programme complet visant à améliorer sa compétitivité. Les cultures annuelles, telles que les céréales, sont également fortement menacées, compte tenu en particulier de la position des producteurs nationaux en termes de volumes et de rendements, face à l'entrée imminente sur le marché intérieur de concurrents provenant des pays du MERCOSUR. La libéralisation constitue également une menace pour la filière fleurs, vu le nombre de nouveaux producteurs susceptibles d'arriver en force sur le marché.

Il faut souligner que le nombre de producteurs menacés dans les filières mentionnées est minoré par l'exclusion, dans le groupe analysé, de l'ensemble des producteurs dont s'occupe l'INDAP, par le biais d'autres instruments tels que la Ligne de crédit à court terme (pertinent pour le financement des cultures annuelles), le Programme de récupération des sols dégradés (fortement centré sur le blé, la viande et la foresterie) et l'ensemble des instruments destinés au segment pour lequel l'agriculture et l'élevage ne sont que l'un des volets parmi diverses sources de revenus

Tableau N° 12 : Bénéficiaires de l'INDAP liés à des productions pour lesquelles
la libéralisation commerciale offre des opportunités.

Opportunités		
Productions		Nombre de producteurs
Fruits frais et noix	Raisin de table	204
	Noix	204
	Avocats	267
	Airelle	101
	Baies diverses	196
	Cerise	50
	Pêche	53
	Framboise	601
	Fraise	205
	Citrons	52
	Autres*	85
Viandes	Porcins	62
	Ovins	909
	Caprins	118
Produits laitiers	Lait	421
Apiculture	Miel	888
Total		4 416

* comprend la pomme, la prune, l'orange, le concombre, la pastèque et la figue de barbarie.

Source : élaboration propre à partir des bases de données de l'INDAP et de la méthodologie mise au point par Mulder (2003) et la CEPALC.

Les opportunités se font jour en particulier pour les producteurs ovins, les apiculteurs et les producteurs de baies (*berries*) ; les fruits frais en général ont un vrai potentiel dans un contexte de libéralisation. Pour tirer parti de ces opportunités, besoin est de renforcer moyennant des politiques publiques spécifiques, les initiatives destinées à favoriser la différenciation par la qualité, telles que le Programme de Bonnes pratiques agricoles.

III – L'action de l'INDAP pour l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture familiale paysanne

L'INDAP¹⁴ (*Instituto de desarrollo agropecuario*, Institut pour le développement de l'agriculture et de l'élevage) est un organisme public, relevant du Ministère de l'Agriculture, dont la mission est de soutenir le développement de la petite agriculture chilienne¹⁵ en promouvant sa consolidation économique et commerciale, sa reconnaissance socioculturelle et son accès compétitif aux marchés nationaux et internationaux.

Dans la période actuelle, marquée les menaces et les opportunités de la libéralisation commerciale agricole, l'action de l'INDAP vise à renforcer la position du Chili en tant que puissance agroalimentaire. Pour ce faire, sur la base des enseignements de l'étude « Menaces et opportunités » présentée précédemment, l'INDAP a établi une typologie des producteurs

relevant de sa compétence, défini un ensemble de mesures susceptibles de renforcer la position compétitive de ces producteurs à l'horizon 2010 et enfin différencié ces mesures selon les différentes strates de la typologie.

1. Un objectif : renforcer le Chili en tant que puissance agroalimentaire

Dans ce contexte, une question s'impose : pourquoi un pays comme le Chili décide de devenir une puissance agroalimentaire alors que ses voisins le dépassent largement en termes de capacité productive nationale dans plus d'un secteur de l'activité agricole ? La réponse pourrait s'avérer très complexe, mais elle l'est nettement moins si l'on précise qu'émergent aujourd'hui des marchés dont la compétitivité repose sur d'autres facteurs que le volume de la production ou les coûts, et ce en raison de préoccupations sanitaires ou de développement durable impensables à une autre époque. Or, ces marchés s'ils s'en trouvent à l'étranger, se sont également intégrés de manière progressive à la réalité chilienne. Ces nouveaux facteurs s'inscrivent dans le cadre de la qualité et de la différenciation de la production agricole nationale, reposant sur une série de conditions sanitaires, naturelles et de politique publique, capables ou ayant le potentiel de satisfaire les exigences d'un marché différent.

Il va de soi que tous les pays chercheront à améliorer leurs conditions de productivité et de commercialisation, en particulier ceux ayant un développement productif à grande échelle, mais le Chili possède des atouts qui lui permettront de continuer de jouir de certains avantages, tels que la solidité de ses institutions réputées pour leur sérieux, sa bonne santé budgétaire, un risque-pays contrôlé, une fiabilité commerciale et professionnelle reconnue et une conscience émergente en ce qui concerne le développement durable dans un pays dont la stratégie d'intégration est fondée sur l'utilisation et la transformation de ses ressources naturelles.

Les éléments précédents permettent de mieux comprendre pourquoi le Chili a initié un processus d'ouverture bilatérale aussi profond et constant. C'est précisément le chemin à suivre quand l'évolution de la demande impose des exigences pour lesquelles des potentialités considérables ont été identifiées à l'échelon interne. En d'autres termes, les avantages compétitifs du Chili l'autorisent à relever le défi consistant à améliorer l'accès à divers marchés tout en faisant face aux menaces que cela implique. Certes, les menaces peuvent être inattendues, mais les potentialités indiquent que fonder le développement du secteur sur la capacité de différenciation et de promotion d'une agriculture propre, certifiée, adepte de bonnes pratiques, respectueuse de l'environnement, et en outre, fiable pour le consommateur final, ne peut manquer d'avoir des retombées favorables.

Par conséquent, faire participer l'agriculture paysanne à ce projet est incontournable, puisqu'elle est un maillon nécessaire et vital que ce soit de la chaîne de production, de la propriété des facteurs de production, du développement d'intrants pour l'industrie agricole, de la création de services ou de la commercialisation finale. Pour toutes ces raisons, les efforts du gouvernement et du secteur privé sont pleinement justifiés, comme l'est la mise en place d'initiatives, telles que celles décrites ci-après.

Le Programme pour l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture familiale paysanne a pour objet de faciliter l'intégration croissante et durable des produits et services de ce segment sur les marchés nationaux et internationaux, dans le cadre des exigences toujours plus grandes en matière de qualité. Pour ce faire, un ensemble d'initiatives de promotion de la production est établi en vue d'appuyer le processus de décision et d'investissement de l'agriculture familiale paysanne et visant à desserrer les contraintes qui freinent le développement compétitif du secteur.

Ce programme s'adresse aux producteurs individuels et associatifs de l'agriculture familiale paysanne, qui indépendamment de leur situation géographique, dotation de ressources et localisation sur la filière, sont prêts à entreprendre, à prendre des risques et à innover dans le domaine de la sylviculture, de l'agriculture et de l'élevage et qui peuvent obtenir un résultat économique rentable et durable dans le temps. En d'autres termes, le dit programme centre son action sur les caractéristiques entrepreneuriales que l'agriculture familiale paysanne doit

intégrer pour être compétitive au sein d'un modèle agro-exportateur, sur les marchés nationaux les plus porteurs et ceux offrant des opportunités réelles à son développement.

2. Une typologie des producteurs en vue de l'action de l'INDAP

À la lumière des principes énoncés ci-dessus, les entreprises individuelles et associatives de l'agriculture familiale paysanne peuvent être classées selon l'importance que celles-ci accordent à l'activité agro-productive parmi les sources de création de revenus et aux rapports qu'elles établissent avec les filières agro-commerciales. Il est ainsi possible d'améliorer le ciblage et l'impact des actions. L'approche utilisée, qui permet d'identifier les demandes et les priorités d'intervention en fonction des besoins du segment, se traduit de la manière suivante :

a) Producteurs dont la principale source de revenus est l'activité agricole commerciale, et dont l'activité productive centrale s'articule au processus agro-exportateur.

b) Producteurs dont la principale source de revenus provient de l'activité agricole commerciale, et dont les principales productions s'articulent au marché intérieur, en lien avec des filières traditionnelles et dynamiques.

c) Producteurs dont la stratégie de création de revenus est la multiactivité, agricole et para-agricole, liée aux processus agro-industriels, à l'agriculture, au tourisme rural et à l'artisanat. On identifie deux sous-segments :

- Familles de producteurs ayant la capacité et le comportement pour entreprendre à plus grande échelle en claire articulation avec le marché, qui, avec un « coup de pouce » institutionnel peuvent réussir à développer leur activité¹⁶.
- Familles de petits producteurs ou paysans ayant moins de capacité, vocation et esprit d'entreprise, raison pour laquelle leur structure de revenus est moins liée à la production agricole.
- Le tableau suivant détaille cette typologie des producteurs, avec leurs caractéristiques productives et d'articulation aux marchés et donne des exemples des productions associées aux différents types de producteurs.

Tableau N° 14 : Typologie de l'agriculture familiale paysanne en vue de la définition de politiques publiques spécifiques

Type	Caractéristiques	Exemples de productions
Exportateurs directs	Activité permanente et exportation directe des produits vers le marché extérieur.	Fleurs, miel, baies.
Exportateurs indirects	Activité permanente et exportation indirecte de leurs produits ou d'intrants pour d'autres produits vers le marché extérieur.	Miel, produits laitiers, viande bovine, viande ovine, baies, fruits.
Marché national dynamique	Activité permanente et vente des produits et/ou services à des marchés nationaux exigeants et dynamiques.	Produits maraîchers, fleurs, spécialités du terroir, produits viticoles.
Marché national traditionnel	Activité permanente et vente des produits et services à des marchés nationaux traditionnels.	Maïs, blé, riz, animaux.
Marché national occasionnel	Activité partielle et vente occasionnelle à des marchés, en particulier locaux.	Fleurs, produits maraîchers et miels.

Le Programme pour l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture familiale paysanne s'articule autour de trois axes.

1. Mesures pour la compétitivité ayant pour objet de fournir des réponses aux principaux points critiques de la filière qui empêchent un accès compétitif.
2. Solution à l'endettement historique, pour les paysans et organisations n'ayant pas été en mesure de rembourser leurs dettes à l'INDAP. L'objectif est qu'ils puissent le faire, par le biais d'une réduction de la dette actuelle et/ou de la réalisation d'actions visant à améliorer leurs revenus, à augmenter leurs chiffres d'affaires et faciliter l'accès à des sources de financement plus avantageuses et plus nombreuses.
3. Développement d'une structure institutionnelle d'excellence, ayant pour but d'accroître l'efficacité, la transparence et la qualité technique des services fournis aux paysans et aux organisations.

Un ensemble d'actions spécifiques a été mis en place pour chacune de ces mesures. Certaines d'entre elles viennent renforcer l'existant, d'autres visent à accroître la couverture des mesures en place, et d'autres, enfin, à en créer de nouvelles. Dans le cadre de ce document, seules les actions liées aux mesures en faveur de l'amélioration de la compétitivité sont présentées.

3. Mesures pour l'amélioration de la compétitivité

Ces mesures s'attaquent aux facteurs critiques identifiés dans l'agriculture familiale paysanne pour atteindre un développement compétitif, elles sont donc axées sur :

- le développement du capital humain
- le développement du capital productif
- une nouvelle plate-forme de financement
- la qualité et la différenciation des produits et des services

- un meilleur accès aux marchés

Développement du capital humain : l'objectif est d'appuyer le développement des capacités et compétences des paysans et de leurs organisations. Parmi les principales mesures, on peut citer :

- La mise en œuvre d'un programme de professionnalisation paysanne des petits producteurs. *Servicio Nacional de Capacitación y Empleo*, SENCE (Service national pour la formation et l'emploi) – *Instituto de Desarrollo Agropecuario*, INDAP (Institut pour le développement de l'agriculture et de l'élevage).
- L'approfondissement du programme d'alphabétisation paysanne en vue de doter l'agriculture familiale paysanne de technologies de l'information et de la communication, par le biais de l'alphabétisation numérique et de la fourniture d'équipements et de connections.
- La multiplication du nombre d'actions visant à renforcer les organisations productives et de représentation de l'agriculture familiale paysanne.
- La création d'un programme de développement d'opérateurs de services de conseil technique comprenant formation, évaluation et accréditation.
- L'élargissement de la couverture et l'amélioration de la qualité du programme de développement local en accord avec les municipalités (PRODESAL).
- L'élargissement de la couverture territoriale et du nombre de bénéficiaires, et l'amélioration de la qualité du service « Ateliers de formation pour les femmes rurales », par le biais de la Convention INDAP-PRODEMU.
- La mise en œuvre de la seconde phase du programme "Origines" prévoyant l'intégration de 1 000 communautés indigènes¹⁷ supplémentaires, avec une nouvelle composante de conseil technique permanent pour le projet.
- La mise au point d'un programme de promotion destiné aux initiatives paysannes, en vue de permettre aux producteurs disposant de peu de ressources - en particulier les jeunes et les femmes - de s'intégrer de manière compétitive aux marchés formels,.

Développement du capital productif : l'objectif est d'améliorer la dotation en ressources productives telles que l'irrigation, le sol, la génétique et la santé animale et végétale.

- L'amélioration du potentiel productif des prairies, en se centrant sur les domaines agricoles PABCO¹⁸, par le biais de l'incorporation de pratiques de gestion et de conservation des sols.
- La mise au point d'un plan d'amélioration génétique et de la reproduction dans les filières bovine, ovine, caprine et apicole. *Servicio Agrícola y Ganadero*, SAG (Service de l'agriculture et de l'élevage) – *Instituto de Desarrollo Agropecuario*, INDAP (Institut pour le développement de l'agriculture et de l'élevage).
- La promotion de l'amélioration phyto et zoo sanitaire des secteurs de l'élevage, de l'apiculture et des cultures maraîchères et fruitières. (SAG - INDAP)

- L'appui à la constitution et à la régularisation des titres de droits sur l'eau et sur la terre des petits producteurs, en vue d'améliorer la sécurité juridique de leur contrôle sur la ressource.
- La création d'un panel technique réunissant l'INDAP, le secteur financier privé et la banque nationale « BancoEstado » en vue de mettre au point, dans les plus brefs délais, un programme de financement pour l'accès à la terre.
- Le renforcement du développement de l'irrigation paysanne par le biais de nouvelles aires d'irrigation, ainsi que l'amélioration de sa sécurité sur la surface irriguée actuelle.

Nouvelle plate-forme de financement : l'objectif est d'élargir et d'améliorer l'offre de financement et des instruments de gestion du risque de manière directe par l'INDAP et l'articulation financière avec les banques.

- L'amélioration de la qualité du crédit direct de l'INDAP, plus particulièrement en termes de qualité du service et de maximisation de l'impact du financement.
- L'accroissement de la promotion du crédit relayé par le réseau des institutions financières qui opèrent avec l'INDAP.
- La promotion du financement à long terme des investissements, par le biais de la mise au point d'instruments de gestion du risque. Par exemple, les fonds de garantie, le capital de risque et le capital semence.
- Le renforcement des actions d'articulation entre le financement du crédit et d'autres instruments de développement, en améliorant ainsi l'effet de levier entre les ressources publiques non remboursables et les ressources remboursables apportées par le secteur privé ou par la banque de l'État.
- La mise au point de lignes de financement du crédit pour les entreprises associatives paysannes.

Qualité et différenciation des produits et services : l'objectif est d'étendre le champ d'application des normes de qualité telles que les bonnes pratiques agricoles.

- L'augmentation du nombre des exploitations du secteur de l'agriculture familiale paysanne dotées d'une certification répondant aux normes internationales de qualité agroalimentaire. Par exemple, les *Planteles Animales bajo Certificación Oficial*, PABCO (Élevages sous certification officielle) – *Buenas Prácticas Agrícolas*, BPA (Bonnes pratiques agricoles) – *Buenas Prácticas Ganaderas*, BPG (Bonnes pratiques d'élevage), *Buenas Prácticas Manufactureras*, BPM (Bonnes pratiques manufacturières).
- L'impulsion d'un programme de différenciation de produits et services paysans, par le biais de la mise au point de labels paysans, de dénominations d'origine et de marques de qualité.
- L'amélioration de la qualité et de la couverture du programme de tourisme rural, promouvant particulièrement les régions situées aux confins du pays, les initiatives des jeunes et des femmes, et les projets liés au marché international.

Meilleur accès aux marchés : l'objectif est d'appuyer à partir de l'État l'articulation et les enchaînements avec les marchés nationaux et internationaux.

- La mise au point d'un programme d'enchaînements productifs de l'agriculture familiale paysanne, par le biais d'alliances avec d'autres maillons de l'industrie agroalimentaire.
- La mise au point de programmes pour les principales filières du secteur de l'agriculture familiale paysanne, avec un accent particulier sur le maïs, le riz, le blé et la vigne.
- Le renforcement des centres de gestion comme agents de services de promotion sur le territoire et d'appui à la commercialisation.
- La mise en œuvre de programmes de promotion de l'associativité commerciale visant à soutenir des initiatives spécifiques d'incorporation à des chaînes à haut potentiel.
- Le développement de nouvelles lignes de recherche dans les principales filières de l'agriculture familiale paysanne et la mise en œuvre d'une « prime à l'innovation technologique », faisant appel à la coopération entre le *Fondo de Innovación Agraria*, FIA (Fonds pour l'innovation agricole), l'*Instituto Nacional de Investigación Agraria*, INIA (Institut national pour la recherche agricole), l'*Instituto Forestal*, INFOR (Institut forestier) et l'INDAP.

4. Le croisement typologie des producteurs / mesures en faveur de la compétitivité

- Il est possible de faire le lien entre les mesures pour la compétitivité de l'agriculture familiale paysanne et les segments identifiés au sein de la petite agriculture. C'est ainsi que des actions concrètes auront des orientations diverses, en fonction de l'objectif, de la nature et du besoin d'un producteur donné. Pour ce faire, un univers potentiel de petits agriculteurs est établi, associé au segment, à sa localisation géographique et aux instruments ou services qui seront utilisés afin de concrétiser les mesures définies.

Tableau N° 15 : Segment des exportateurs directs, caractéristiques et principales actions

Exportateurs directs	Activité permanente et exportation directe des produits vers le marché extérieur.	Fleurs, miel, baies avocat, viande.
-----------------------------	---	-------------------------------------

↓									
<table border="1"> <tr> <td>Clients potentiels estimés :</td> <td>70 f 100 entreprises*</td> </tr> <tr> <td>Localisation :</td> <td>Cible : de la IV^e à la région</td> </tr> <tr> <td>Demandes de base :</td> <td>Financement pour les investissements (infrastructure, technologie, gestion), gestion de l'incorporation d'exigences de marché, productivité.</td> </tr> <tr> <td>Principaux instruments pour l'intervention</td> <td>SAT (BPA), Réseaux, Ceges, PDI (Pabco), SIRSD.</td> </tr> </table>	Clients potentiels estimés :	70 f 100 entreprises*	Localisation :	Cible : de la IV ^e à la région	Demandes de base :	Financement pour les investissements (infrastructure, technologie, gestion), gestion de l'incorporation d'exigences de marché, productivité.	Principaux instruments pour l'intervention	SAT (BPA), Réseaux, Ceges, PDI (Pabco), SIRSD.	<p style="text-align: center;">Actions 2007 – 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Amélioration phyto et zoo sanitaire des filières élevage, cultures maraîchères, fruits et apicole (vocation exportatrice en particulier de la IV^e à la VIII^e régions). •Renforcement des centres de gestion des affaires et des réseaux par secteur comme structure institutionnelle privée opératrice de services techniques. •Incorporation de pratiques de gestion et de conservation des prairies dans les élevages PABCO (objectif pour 2010 : 12 000 exploitations agricoles). •Programme d'amélioration génétique, reproductive et sanitaire pour la viande bovine et ovine (en particulier de la I VIII^e à la X^e région). •Développement de nouvelles lignes de recherche dans les Principales filières de l'agriculture familiale paysanne et mise en place d'une « prime à l'innovation technologique » (INDAP-INIA-FIA-INFOR)
Clients potentiels estimés :	70 f 100 entreprises*								
Localisation :	Cible : de la IV ^e à la région								
Demandes de base :	Financement pour les investissements (infrastructure, technologie, gestion), gestion de l'incorporation d'exigences de marché, productivité.								
Principaux instruments pour l'intervention	SAT (BPA), Réseaux, Ceges, PDI (Pabco), SIRSD.								

Source : Description de la MIPE paysanne, étude demandée par la Division Qualité de l'INDAP, 2003

Source : Recoupement et mise en relation d'informations élaborés pour cette étude sur la base du programme de travail pour la compétitivité, du VI^e recensement de l'agriculture et de l'élevage et d'autres études connexes.

Le tableau permet de visualiser les actions à mener auprès des petits agriculteurs liés au segment exportateur, principalement ceux de la IV^e à la X^e région, demandeurs d'un certain type de services que l'on espère satisfaire au moyen des actions signalées par l'entremise des *Servicios de Asesoría Técnica*, SAR (Services de conseil technique), *Centros de Gestión*, CEGES (Centres de gestion), *Redes por Rubro* (Réseaux par secteur), *Programa de Desarrollo de Inversiones*, PDI (Programme de développement des investissements) et *Sistema de Incentivos para la Recuperación de Suelos Degradados*, SIRSD (Système d'incitations pour la récupération des sols dégradés), en tenant compte des opportunités et des menaces puisque leur engagement dans le processus de libéralisation est davantage dépendant de la conjoncture des marchés extérieurs.

Tableau N° 16 : Segment des exportateurs indirects, caractéristiques et principales actions

Exportateurs indirects	Activité permanente et exportation indirecte des produits vers le marché extérieur.	Miel, produits laitiers viande bovine, viande ovine, baies, fruits.
		
Clients potentiels estimés :	10.000*	<p style="text-align: center;">Actions 2007 – 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise au point d'un programme d'enchaînements productifs (alliances avec l'industrie agroalimentaire). • Renforcement des CEGES comme agents de services de promotion sur le territoire et d'appui à la commercialisation. • Mise en œuvre de programmes de promotion de l'associativité commerciale en appui de l'incorporation à des chaînes. • Mise au point de nouvelles lignes de recherche dans les principaux secteurs de l'agriculture familiale paysanne et mise en place d'une « prime à l'innovation technologique » (INDAP-INIA-FIA-INFOR) • Mise au point de lignes de financement du crédit pour les entreprises associatives paysannes. • Renforcement du développement de l'irrigation paysanne. • Elaboration d'un programme d'amélioration génétique et reproductive dans les secteurs bovin, ovin, caprin et apicole (SAG-INDAP).
Localisation :	Vallées de la IV ^e région, vallée centrale (V ^e , VI ^e , VIII ^e Centre – Sud (VIII ^e à X ^e))	
Demandes de base :	Associativité commerciale, investissements productifs, gestion des marchés .	
Principaux instruments pour l'intervention	SAT, BPA, PABCO, CEGES, Réseaux, PDI (irrigation et programme élevage)	
<p>*Source : incorporation de l'agriculture paysanne aux processus d'exportation. MINAGRI, INDAP, PROCHILE et BANCOESTADO. 2005</p>		

Source : Recoupement et mise en relation d'informations élaborés pour cette étude sur la base du programme de travail pour la compétitivité, du VI^e recensement de l'agriculture et de l'élevage et d'autres études connexes.

Dans le cas du segment des exportateurs indirects, les initiatives sont principalement liées au développement d'enchaînements productifs avec l'agro-industrie, à l'amélioration des filières bovine, ovine, caprine et apicole, qui dans le contexte de la libéralisation, présentent pour la plupart des opportunités dont il est possible de tirer parti.

Tableau N ° 17 : Segment orienté vers le marché national dynamique, caractéristiques et actions.

Marché national dynamique		Activité permanente et vente des produits et services à des marchés nationaux exigeants et dynamiques.	Cultures maraîchères, fleurs, spécialités paysannes, viticoles.						
		Actions 2007 – 2010 :							
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 20%;">Clients potentiels estimés :</td> <td>45.000*</td> </tr> <tr> <td>Localisation :</td> <td>IV^e (Choapa - Limarí). V^e Intérieur (VI, VII central, VIII (Ñuble), IX et X (élevage)).</td> </tr> <tr> <td>Demandes de base :</td> <td>Capacités productives, alliances commerciales, accès à un crédit de qualité.</td> </tr> </table>	Clients potentiels estimés :	45.000*	Localisation :	IV ^e (Choapa - Limarí). V ^e Intérieur (VI, VII central, VIII (Ñuble), IX et X (élevage)).	Demandes de base :	Capacités productives, alliances commerciales, accès à un crédit de qualité.	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de professionnalisation paysanne des petits producteurs (SENCE - INDAP). • Programme d'alphabétisation digitale en TIC. • Promotion de l'amélioration phyto et zoo sanitaire dans les filières 'élevage, 'api-culture, cultures maraîchères et fruits (SAG – INDAP). • Amélioration de la qualité du crédit direct de l'INDAP. • Promotion du financement à long terme des investissements (Instruments de gestion du risque). • Hausse de la promotion du crédit articulé au travers du Réseau des institutions financières qui opèrent avec l'INDAP. • Renforcement des CEGES comme agents de services de promotion sur le territoire et d'appui à la commercialisation. • Augmentation du nombre des exploitations de l'agriculture familiale paysanne habilités selon les normes internationales de qualité agroalimentaire. (Ex. : PABCO – BPA – BPM) • Promotion d'un programme de différenciation des produits et services paysans (labels paysans, dénominations d'origine et marques de qualité). 		
Clients potentiels estimés :	45.000*								
Localisation :	IV ^e (Choapa - Limarí). V ^e Intérieur (VI, VII central, VIII (Ñuble), IX et X (élevage)).								
Demandes de base :	Capacités productives, alliances commerciales, accès à un crédit de qualité.								
<p>*Exploitations de la petite agriculture avec cultures maraîchères et fruitières, à l'exception des jardins potagers. La petite agriculture au Chili. INDAP, ODEPA, IICA, MUCECH. 2006</p>									

Source : Recoupement et mise en relation d'informations élaborés pour cette étude sur la base du programme de travail pour la compétitivité, du VI^e recensement de l'agriculture et de l'élevage et d'autres études connexes.

Le marché national dynamique concerne environ 45 000 petits producteurs requérant des appuis multidisciplinaires. Il s'agit de la base d'une nouvelle forme de promotion, orientée vers le développement du capital humain et d'alternatives à l'agriculture et à l'élevage traditionnels, telles que, par exemple, le tourisme rural.

Tableau N° 18 : Segment orienté vers le marché national traditionnel, caractéristiques et actions.

Marché national traditionnel		Activité permanente et vente des produits et services à des marchés nationaux traditionnels.	Maïs, blé, riz, animaux.
		<p style="text-align: center;">Actions 2007 – 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Elaboration de programmes pour les principales filières de l'agriculture familiale paysanne, en particulier le maïs, le riz, le blé et la vigne. •Mise en œuvre d'un programme de professionnalisation paysanne des petits agriculteurs (SENCE – INDAP). •Renforcement du programme d'alphabétisation paysanne en TIC'S. •Renforcement du développement de l'irrigation paysanne. •Amélioration de la capacité de réduction du risque de la petite agriculture, par le biais de l'assurance agricole et du développement des opérations financières sur la bourse des produits. •Appui de la constitution et de la régularisation des titres de droits sur l'eau et sur la terre. •Amélioration de la qualité du crédit direct de l'INDAP. • Développement de nouvelles lignes de recherche dans les Principales filières de l'agriculture familiale paysanne et mise en Place d'une « prime à l'innovation technologique » (INDAP – INIA - FIA – INFOR) 	
Clients potentiels estimés :	156.000*		
Localisation :	I ^e à XII ^e région (en particulier III ^e . VI ^e . RM. VII ^e . VIII ^e)		
Demandes de base :	Capital d'opération, formation, innovation productive, diversification, renforcement des secteurs, infrastructure productive, accès au financement pour les investissements à long terme.		
Principaux instruments pour l'intervention :	SIRSD, PDI (agriculture, élevage et irrigation) crédit.		
<p>*Principales cultures annuelles, industrielles et des fermes selon le nombre d'exploitations de la petite agriculture.</p> <p>La petite agriculture au Chili. ODEPA, INDAP, IICA, MUCECH 2006</p>			

Source : Recoupement et mise en relation d'informations élaborés pour cette étude sur la base du programme de travail pour la compétitivité, du VI^e recensement de l'agriculture et de l'élevage et d'autres études connexes.

La plupart des clients potentiels de l'INDAP appartient au segment orienté vers le marché national traditionnel, ainsi que beaucoup d'agriculteurs susceptibles de se voir menacés par la libéralisation commerciale. Comme on le voit clairement dans le tableau suivant, il est indispensable de leur fournir un appui segmenté tenant compte de ces menaces et permettant de les éviter ou d'y faire face.

Tableau N° 19 : Segment orienté vers le marché national occasionnel, caractéristiques et actions.

Marché national occasionnel.	Activité partielle et vente occasionnelle les marchés. en particulier locaux.	Fleurs, cultures maraichères et miels.
-------------------------------------	---	--

									
<table border="1"> <tr> <td>Clients potentiels estimés :</td> <td>100.000</td> </tr> <tr> <td>Localisation :</td> <td>I^e, II^e, III^e et IV^e régions (semi-aride), VI^e, VII^e, VIII^e régions (semi-aride et côte), IX^e (côte), XI^e, XII^e régions.</td> </tr> <tr> <td>Demandes de base :</td> <td>Amélioration des ressources productives, capital de travail, conseil technique.</td> </tr> <tr> <td>Principaux instruments pour l'intervention :</td> <td>Programme IV. PRODESAL. INDAP - PRODEMU, Programme Nouveaux Entrepreneurs, Crédit.</td> </tr> </table>	Clients potentiels estimés :	100.000	Localisation :	I ^e , II ^e , III ^e et IV ^e régions (semi-aride), VI ^e , VII ^e , VIII ^e régions (semi-aride et côte), IX ^e (côte), XI ^e , XII ^e régions.	Demandes de base :	Amélioration des ressources productives, capital de travail, conseil technique.	Principaux instruments pour l'intervention :	Programme IV. PRODESAL. INDAP - PRODEMU, Programme Nouveaux Entrepreneurs, Crédit.	<p style="text-align: center;">Actions 2007 – 2010 :</p> <p>Elargissement de la couverture et amélioration de la qualité du Programme de Développement Local par conventions avec les Municipalités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elargissement de la couverture territoriale et du nombre de bénéficiaires de la convention INDAP-PRODEMU. • Mise en œuvre de la seconde phase du Programme • Mise au point d'un programme de promotion des nouvelles initiatives paysannes. • Mise au point d'un programme de financement pour l'accès à la terre (INDAP, secteur financier privé et banque BancoEstado.
Clients potentiels estimés :	100.000								
Localisation :	I ^e , II ^e , III ^e et IV ^e régions (semi-aride), VI ^e , VII ^e , VIII ^e régions (semi-aride et côte), IX ^e (côte), XI ^e , XII ^e régions.								
Demandes de base :	Amélioration des ressources productives, capital de travail, conseil technique.								
Principaux instruments pour l'intervention :	Programme IV. PRODESAL. INDAP - PRODEMU, Programme Nouveaux Entrepreneurs, Crédit.								

Source : Recoupement et mise en relation d'informations élaborés pour cette étude sur la base du programme de travail pour la compétitivité, du VI^e recensement de l'agriculture et de l'élevage et d'autres études connexes.

Tous les agriculteurs en situation de pauvreté s'orientent vers le marché national occasionnel. Ces agriculteurs disposent de ressources productives limitées, de faibles niveaux de capitalisation et se trouvent dans des zones déprimées en termes agro-écologiques. La pauvreté rurale s'explique donc, en grande mesure, par le manque d'accès aux ressources naturelles et par l'utilisation de techniques inadéquates pour en tirer profit. À cela vient s'ajouter un environnement rural faiblement doté en infrastructures et en services de base, ce qui nuit à une bonne insertion des outils de promotion de la production. C'est ainsi que l'accès aux subventions et les possibilités d'investissements significatifs pour le développement des capacités sont entravées par l'absence de solutions à certaines situations qui ne sont pas de la compétence directe des programmes de promotion de la production (réseaux routiers, services sociaux, etc.), mais qui n'en sont pas moins décisives pour la pérennité des interventions. Ceci explique que l'accent soit mis sur l'action territoriale intégrée dans la mise en œuvre des mesures présentées.

Références

Mónica Rodrigues, « Impactos diferenciados de la liberalización comercial sobre la estructura agrícola en América Latina ». CEPALC, Série Développement de la production. Projet « Impactos diferenciados de la liberalización comercial sobre la estructura productiva agropecuaria ». Unité du développement agricole, Division du développement de la production et des entreprises. Santiago du Chili, novembre 2005.

INDAP, ODEPA, IICA. Pequeña Agricultura en Chile: rasgos socioproductivos, institucionalidad y clasificación territorial para la innovación. Avril 2006.

Centro para el Desarrollo del Capital Humano, CENDEC, « Programa de Formación de Capital Humano para la Agroexportación », Acuerdo de Asociación Política, Comercial y de Cooperación entre Chile y la Unión Europea: Oportunidades para el Sector Agrícola.

Inserción de la Agricultura Chilena en los Mercados Internacionales, Documento de Trabajo desarrollado por ODEPA, décembre 2004.

Programa de trabajo para la competitividad de la Agricultura Familiar Campesina, Instituto de Desarrollo Agropecuario, ministère de l'Agriculture, 2006.

Notes

¹ Texte rédigé par les auteurs en espagnol. Traduction en français : Monique Zachary. Révision scientifique de la version française : Henri Regnault. Les notes de bas de page ajoutées par le réviseur scientifique sont précédées de l'abréviation NRev : elles visent à apporter des précisions utiles pour les lecteurs non familiers des réalités chiliennes.

² Les quatre auteurs occupent ou ont occupé ces dernières années des fonctions au sein de l'INDAP (Instituto de Desarrollo Agropecuario) du Ministère de l'Agriculture, Santiago du Chili.

³ CEPALC : Commission Economique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Nations Unies, Santiago

⁴ Mónica Rodríguez, consultante auprès de l'unité du développement agricole de la CEPALC. Martine Dirven, chef de l'unité du développement agricole de la CEPALC. Une partie de cette étude a été présentée dans le cadre de la Conférence internationale : « La Pequeña Empresa Agrícola y los Desafíos de la Globalización » (Les petites exploitations chiliennes face aux défis de la mondialisation), organisée par l'INDAP. Les présentations faites lors de cette conférence ont fait l'objet d'une publication ultérieure sous le même titre (octobre 2004).

⁵ CENDEC - Centro para el Desarrollo del Capital Humano (Centre pour le développement du capital humain), « Programa de Formación de Capital Humano para la Agroexportación » (Programme de formation du capital humain pour l'exportation agricole), Acuerdo de Asociación Política, Comercial y de Cooperación entre Chile y la Unión Europea: Oportunidades para el Sector Agrícola (Accord d'association politique, commerciale et de coopération entre el Chili et l'Union européenne : Opportunités pour le secteur agricole).

⁶ « Inserción de la Agricultura Chilena en los Mercados Internacionales » (Insertion de l'agriculture chilienne sur les marchés internationaux), document de travail préparé par l'ODEPA, décembre 2004.

⁷ Le texte utilisé pour la préparation de cette section a été extrait du document « Pequeña Agricultura en Chile: Rasgos socioproductivos, institucionalidad y clasificación territorial para la innovación » (La petite agriculture au Chili : caractéristiques socio-productives, institutionnalité et classification territoriale pour l'innovation), publié par INDAP, ODEPA, IICA et MUCHECH, en 2006. Chapitre I.

⁸ NRev (Note du réviseur) : avec des coefficients multiplicateurs pour divers types de terres non irriguées ; le domaine d'intervention de l'INDAP ne se limite donc pas à des exploitations de 12 ha maximum.

⁹ NRev : L'UF (unidad de fomento) est une unité de compte utilisée pour assurer une comparabilité temporelle des montants, éliminant donc l'inflation. L'UF, créée en 1967, valait 100 pesos chiliens à l'origine : au 1^{er} janvier 2009 elle valait 21451 pesos

¹⁰ NRev : Cette terminologie vise en particulier les communautés indigènes des Mapuches.

¹¹ La division politico-administrative du pays présente un premier niveau sous-national, comprenant treize régions numérotées de manière du nord au sud, la treizième région correspondant à la région métropolitaine (RM) dans laquelle se trouve la capitale du pays.

¹² NRev : les traductions indiquées entre parenthèses sont données sous réserve d'inexactitude possible, faute de connaître les appellations latines qui éviteraient toute confusion, les différents dictionnaires pouvant proposer des traductions différentes pour un même nom.

¹³ Plafonds fixés pour les entreprises individuelles et calculés selon la valeur de l'UF (19 460,39 pesos chiliens) et du dollar (506,95 pesos chiliens) au mois de novembre 2007. L'UF (Unidad de

Fomento) est un indice économique réajusté quotidiennement sur la base de la variation de l'IPC - indice des prix à la consommation.

¹⁴ www.indap.gob.cl

¹⁵ L'INDAP est présent dans toutes les régions du pays, à travers ses 13 directions régionales qui opèrent comme instances de coordination, d'articulation et de mise en œuvre sur le terrain des programmes élaborés à l'échelon national. Les directions régionales élaborent des stratégies d'intervention pour leurs territoires, alimentées par les politiques nationales et par les priorités des gouvernements régionaux. Le service aux clients et la prestation des services institutionnels sont fournis dans les 111 unités opérationnelles comprenant des agences de zone, des bureaux de secteurs et des bureaux mobiles. Du point de vue de la modalité de prestation de services, l'INDAP, de même que le reste des institutions publiques, s'inscrit dans le modèle d'un secteur public qui participe à l'élaboration, au financement, au suivi et à l'évaluation des programmes publics, mais non à leur mise en œuvre directe. La mise en œuvre des programmes est effectuée par l'intermédiaire d'un marché d'opérateurs (externes) agissant en tant que tiers et possédant les méthodologies et les connaissances requises pour assister et intervenir techniquement dans les projets productifs des agriculteurs, les décisions économiques restant du ressort de l'exploitant agricole.

¹⁶ Ces familles correspondent à un sous-ensemble d'utilisateurs des actuels Prodesal, Indap - Prodemu, Prodecop et ex Prodecop, Groupes vulnérables de la IV^e région et du Programme Orígenes.

¹⁷ NRev. : ce document aborde peu le thème des communautés indigènes Mapuche. Il faut néanmoins savoir que ces communautés font partie du terrain d'intervention de l'INDAP, même si l'agriculture y relève surtout d'une logique d'autoconsommation mais sans exclure la commercialisation plus ou moins occasionnelle d'une partie de la production.

¹⁸ NRev. : la certification PABCO (Planteles Animales Bajo Control Oficial) est relative aux bonnes pratiques d'élevage ; elle est exigée notamment pour l'autorisation d'exportation vers l'Union Européenne.